

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE BAYONNE

MAURICE ABEBERRY

Docteur en Droit

ROBERT BONNET

Ancien Avoué

JEAN DAGUERREGARAY

Avocat

Siège de la Société : CITÉ DU PALAIS  
RUE DE MARHUM - 64100 BAYONNE  
Tél. 25.05.03 - 25.23.70  
C.C.P. Bordeaux 3.865-46

Références à rappeler :

N/Réf.

GONZALEZ GILMAZ C/ MP

V/Réf.

Monsieur Manuel DE IRUJO  
48, rue Singer  
75016 PARIS

Bayonne, le 13 janvier 1977

Monsieur,

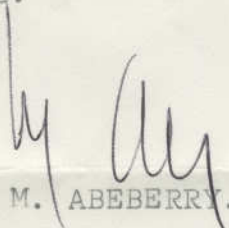
J'ai bien reçu votre lettre ; je vous en remercie.

Tout à fait d'accord avec le projet joint. Je vous en joins la traduction en français.

Je pense que le mieux serait de faire cette déclaration sur un papier courant mais en faisant état de votre qualité de membre du Gouvernement Basque à sa délégation de PARIS.

Vous voudrez bien également joindre une photocopie d'une pièce d'identité avec photographie.

Votre bien dévoué.

  
M. ABEBERRY.

*urte bonnou eta zourna d'  
euzkadi askatuta*

T R A D U C T I O N

---

12

J'entends <sup>a</sup> témoigner pour Oscar GONZALEZ GILMAR.

J'ai très bien connu son grand-père comme je connais bien son père. Il s'agit d'une très bonne famille de <sup>la</sup> classe moyenne, chrétienne, qui sont tous des gens bien nés.

Bien qu'il existe des différences de génération avec Oscar, je peux dire qu'il est un grand patriote. Pour sa patrie, il donnerait tout, à commencer par sa propre vie, mais il ressent aussi profondément la solidarité humaine.

Je peux dire que la conjonction de ces deux adhésions est toute sa vie.

De plus c'est un intellectuel avec toutes les conséquences que cela comporte dans le strict sens de ce terme.

Pour donner une appréciation d'Oscar, et une juste estimation de ses actions, il faudrait penser à un patriote français après 1940, en lutte contre les Allemands occupants de son pays.

Pour un résistant obligé d'employer certains moyens, que signifie le manquement à des règlements administratifs ?

Lui est en guerre -guerre sans armes- contre les héritiers de Franco.

Il utilise contre eux les mêmes méthodes que les résistants français utilisaient contre les occupants allemands.

Cela est l'explication de son état d'esprit dans les faits présents.

Il serait lamentable que cet incident puisse avoir une répercussion dans les études d'Oscar, parce que c'est un bon et consciencieux étudiant, et qui serviront à faire de lui un homme utile à la société .

J'entends témoigner pour Oscar GONZALEZ GILMAS.

13

J'ai très bien connu son grand-père comme je connais son père. Il s'agit d'une très bonne famille de la classe moyenne, chrétienne, qui sont tous des gens bien nés.

Bien qu'il existe des différences de génération avec Oscar, je peux dire qu'il est un grand patriote. Pour sa patrie, il donnerait tout, à commencer par sa propre vie, mais il ressent aussi profondément la solidarité humaine.

Je peux dire que la conjonction de ces deux adhésions est toute sa vie.

De plus c'est un intellectuel avec toutes les conséquences que cela comporte dans le strict sens de ce terme.

Pour donner une appréciation d'Oscar, et une juste estimation de ses actions, il faudrait penser à un patriote français après 1940, en lutte contre les Allemands occupants de son pays.

Pour un résistant obligé d'employer certains moyens, que signifie le manquement à des règlements administratifs?

Lui est en guerre -guerre sans armes- contre les héritiers de Franco.

Il utilise contre eux les mêmes méthodes que les résistants français utilisaient contre les occupants allemands.

Cela est l'explication de son état d'esprit dans les faits présents.

Il serait lamentable que cet incident puisse avoir une répercussion dans les études d'Oscar, parce que c'est un bon et consciencieux étudiant, et qui serviraient à faire de lui un homme utile à la société.

Paris 20/1/77

Manuel de Irujo  
Conseiller juridique du Gouvernement Basque

Correctionnel de Bruxelles

## Sur détournements, l'ex-patron accuse ses « petits nègres » cherché à le perdre...

l'audience et à la au sujet administration (mieux B.I.C., 51 ans, tures et nnaître, de la elle de ut-être, ivilège ur du ne, M. oncer tandis tation- hé la aitait

profiteur dangereux qui a tenté ensuite de suborner deux de ses inspecteurs auxquels par ailleurs il reprochait un manque de sensibilité aux notions de droit et de justice, alors même qu'il était déjà sous le coup de poursuites judiciaires.

On croyait entendre requérir un avocat général devant les Assises. M. Piret lui reprochait aussi une note de téléphone, quelques notes de restaurant non reprises dans la prévention, des livres de l'administration qui se trouvaient dans la bibliothèque de M. Thiry. M. Piret a rappelé que le prévenu avait, en cours d'instruction, admis avoir donné au hasard le chiffre de 94.270 F, représentant ses frais en 1975. Or, il est apparu que les repas se limitaient à des invitations faites à d'autres magistrats, notamment d'anciens de la colonie qu'André Thiry y avait connus.

Le procureur du Roi a concédé une quarantaine de repas, pour un total de 47.000 F, lui ayant permis d'obtenir des documents en provenance des Nations Unies, documents qu'il aurait pu obtenir sur simple demande écrite au bureau de l'O.N.U.

Au sujet de l'essence, M. Piret a rappelé qu'André Thiry s'était pratiquement toujours servi à des fins personnelles de la prestigieuse Mercedes 200, « destinée à la pénétration du milieu ». Ainsi, le jour du rapt des enfants Bonnet, à Knokke, M. Thiry avait cassé la clé de cette Mercedes et demandé la seule voiture qui restait dans le service. On lui fit remarquer que le B.I.C. avait besoin de cette voiture pour se rendre à Bruges et participer aux recherches. M. Thiry répondit qu'il avait besoin de ce véhicule, et proposa à ses subordonnés de prendre une voiture en location.

— Ainsi, dit encore M. Piret, pendant que toutes les polices étaient sur les dents, que la presse et la radio jouaient les grandes orgues, le chef de l'A.I.C. se promenait à la campagne, dans la dernière voiture disponible du service...

conclusion, le procureur du

être de la Mercedes de service, mais-il n'a pas détourné les deniers publics pour autant.

Le bâtonnier Libiez a enchaîné, reprochant au procureur son manque d'objectivité :

— Vous avez constamment mêlé la moralité au droit pénal dans cette affaire. M. Thiry a été nommé chef de cette administration. Vous étiez le premier à connaître ses qualités, son dossier personnel. Vous regrettez cette nomination ? Moi aussi !

L'affaire a pris des proportions démesurées, notamment à cause de la publicité donnée par une certaine presse, et qui fut encombrante pour tout le monde. Car ce n'est qu'une affaire banale. Des gens ont cherché M. Thiry, dans son entourage, au moment où, en pleine dépression et pris de panique, il essaya d'obtenir malhabilement des justificatifs.

Et de rappeler les notes contenues au dossier personnel de cet ancien magistrat : « sérieux, de bon sens, qualités appréciées, on a dit le plus grand bien de son travail... etc. ». Le bâtonnier a admis aussi que M. Thiry avait pu garder, de ses habitudes de vie à la colonie, un sens moins rigoureux d'une certaine discipline. Que sa mission, dans une police parallèle, ne rimait pas avec une justification pointilleuse de ses dépenses.

— Et pour cela on vous demande de dire qu'il est un homme fini ! Dans cette affaire, il n'y a pas absence de justifications, mais simplement absence de justifications produites. Il a remboursé toutes les sommes contestées, même les 47.000 F concédés par le procureur. Vous allez le condamner pour des notes de restaurant qui n'existent plus ? Douze fois il a déjeuné avec un magistrat en fonctions à la Sûreté. Il se renseignait. Je vois tous les jours débarquer d'une voiture, avec une jolie plaque, les enfants d'un haut fonctionnaire qu'on conduit à l'école ! Alors, qu'attend-on ? Détournement d'essence !!!

Non, Monsieur le Procureur, ne transposez pas les vertus premières du pouvoir judiciaire à d'autres

## M. Pepermans (affaire Baudrin) offre sa démission à la Bell Telephone

L'agence Belga dit apprendre que le directeur général de la Bell Telephone Mfg, M. Frank Pepermans, démissionnera à la fin de ce mois.

Condamné à six mois de prison avec sursis dans l'affaire Baudrin, M. Pepermans avait été gracié à l'occasion des vingt-cinq ans de règne du Roi.

Le conseil d'administration de la Bell Telephone se réunirait le 25 octobre et se prononcerait sur cette démission.

## Deux Belges arrêtés pour trafic d'armes en France

Valenciennes, 15 octobre.  
(A.F.P.)

Vendredi matin, trois hommes ont été arrêtés près de Valenciennes. Il s'agit de deux Belges, MM. Luc Grovem, 26 ans, étudiant à Louvain, Freddy Herckens, 25 ans, professeur à Mœrkerke, et d'un réfugié basque de nationalité espagnole, M. Oscar Gonzales Gilmas, 24 ans, étudiant à Louvain.

Ils transportaient dix pistolets automatiques « Herstal » dans une voiture, qui était stationnée dans une aire de repos de l'autoroute Paris-Bruxelles. Selon les premiers éléments de l'enquête, ces armes devaient être livrées à Paris.

## Les Becker se m et expliquent le

DE NOS SERVICES PARTICULIERS

Nivelles, 15 octobre.  
Extradés de France le 6 octobre dernier, les Becker Bernard, 26 ans, et son cousin Pierre, 20 ans,

L  
re  
po

DE  
Rome  
On l'  
delle au  
affaire  
de char  
gravem  
quatre a  
et fils...  
salami »  
La socié  
connue  
Merckx  
de 1971  
année, le  
arrivé à

L'affair  
l'enquête  
le mécan  
tesque ét  
— vient  
se pourr  
soit trou  
sensive d  
aux frau  
vient de  
Andreotti  
ment tou  
« L'affair  
dossier s'e  
jours derri  
normale »  
truction.

Envolés  
Un man  
au nom  
la firme  
dont les r  
lés. Mais  
l'exécute

Un mon  
on passe à  
ture son vi  
sur la br

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE BAYONNE

MAURICE ABEBERRY

Docteur en Droit

ROBERT BONNET

Ancien Avoué

JEAN DAGUERREGARAY

Avocat

Siège de la Société : CITÉ DU PALAIS  
RUE DE MARHUM - 64100 BAYONNE  
Tél. 25.05.03 - 25.23.70  
C.C.P. Bordeaux 3.865-46

Références à rappeler :

N/Réf.

GONZALEZ GILMAR / M.P.

MONSIEUR MANUEL DE IRUJO  
48 RUE SINGER

75016 PARIS

15

V/Réf.  
LE 21 DECEMBRE 1976

Cher Monsieur et Ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 Décembre.

La famille de Monsieur GONZALEZ GILMAR m'a demandé d'intervenir au côté de Maître PETIAUX Avocat de Valenciennes.

Je vous joins d'ailleurs la copie de la lettre que j'avais adressée à mon Confrère PETIAUX ainsi que la photocopie de sa réponse.

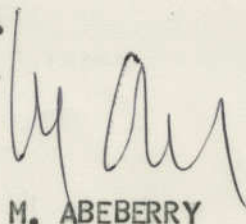
J'avais demandé à sa famille de réunir divers témoignages de moralité tant pour elle-même que pour leur fils, à l'instar de l'intéressante déclaration faite par le Professeur Albert DOUTRELOUX de l'Université de LOUVIN.

Je pense que vous pourriez nous faire parvenir une déclaration en ce sens.

Avec votre accord j'interviendrai auprès de M. Michel LABEGUERIE.

Je vous tiendrai au courant.

Votre bien dévoué.



M. ABEBERRY

*Urte berri on eta zondurak*

GONZALEZ Gilma / H.P.

MAITRE G. PETIAUX  
AVOCAT  
14 PLACE DU COMMERCE  
59300 VALENCIENNES

16

LE 6 DECEMBRE 1976

Mon Cher Confrère,

Ainsi que je vous l'ai indiqué j'ai reçu la visite de Monsieur Cesar GONZALEZ.

Nous nous sommes longuement entretenus. Je lui ai expliqué la situation telle que vous me l'aviez indiquée lors de notre dernière conversation téléphonique.

Je crois qu'il faut surtout obtenir que l'instruction soit terminée rapidement et que l'affaire passe en jugement.

Nous pourrions nous baser sur le précédent de l'affaire ARISTIMINO où la Cour d'Appel de DOUAI, par arrêt du 11 Juillet 1975, l'avait condamné à 18 mois d'emprisonnement dont 12 mois fermes et 6 mois avec sursis et 800 FRs. d'amende, avait prononcé une interdiction de séjour pendant 5 ans.

Or il s'agit d'une affaire semblable.

J'ai demandé aux époux GONZALEZ de réunir des attestations de bonne conduite et de moralité. Egalement pour la possibilité d'un poste à l'Université de MEXICO.

Je peux vous joindre dès maintenant une attestation de son professeur Monsieur Albert DOUTRELOUX de l'Université de LOUVIN qui est particulièrement intéressante.

Tenez-moi au courant.

Votre bien dévoué.

M. ABEERRY

Michel GODIN

BATONNIER DE L'ORDRE  
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA  
CHAMBRE DES AVOUÉS DU NORD

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS  
AU BARREAU DE VALENCIENNES  
14, PLACE DU COMMERCE - VALENCIENNES 59300  
TÉLEPH. (20) 46.22.17 & 46.78.47  
C. C. P. LILLE 510-34

Bernard GODIN

ANCIEN AVOUÉ

Guy PETIAUX

AVOCATS AU BARREAU

Pour : GONZALES GILMAS

Contre : Ministère Public

Maître Maurice ABEBERRY  
Avocat  
Cité du Palais -  
Rue de Marhum  
64100 - BAYONNE -

17

VALENCIENNES, LE 17 Décembre 1976

Mon Cher Confrère,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 Décembre 1976  
et vous en remercie.

Je note avec satisfaction que vous acceptez de  
nous prêter votre concours en cette affaire qui est encore au  
stade de l'instruction.

Notre client ayant été trouvé porteur d'un  
certain nombre de documents qu'il dénie avoir écrit de sa main,  
le Magistrat Instructeur a ordonné une expertise graphologique  
dont nous attendons, actuellement, les conclusions.

Dès que l'Expert aura déposé son rapport, le  
Juge pourra envisager la clôture de l'information.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir  
informé de l'évolution de cette affaire.

Votre bien dévoué.

*Au plaisir de vous rencontrer  
prochainement -*

*W. M. X*

20. Diciembre.

18

Kaixo lagun:

He recibido tu carta con mucho gusto. Te contesto rápidamente para que sepas que estoy bien y que me encuentro en trámites de instrucción desde hace 2 meses.

Como las navidades están en una ya es prácticamente imposible que se cierre el dossier y sea juzgado. Por lo tanto tendré que esperar a Enero o Febrero.

Mi abogado Petiaux ha recibido tu carta y me imagino que estará a punto de contestarte, dandote los detalles de todo.

Las aprehensiones del aita ya están más calmadas, éstas y su amistad hacia ti, han sido la causa de que a pesar de las diferencias ideológicas entre nosotros, te haya escrito.

De momento no veo que haya nada que hacer, de todas formas mi abogado te podrá decir todo tal como va. Ya veremos.

Gracias y Te agradezco tu carta. Aquí Oscar ~~de la~~

ZORIONAK TA URTE BERRIQUON

Oscar

Numéro d'écrou : 3044 Date : 20. Diciembre.

NOM : GONZALEZ.

Prénom : OSCAR.

Nom et adresse du destinataire:

MANUEL de Irujo  
48 rue Suisse PARIS.  
Degré de parenté :

Michel GODIN

BATONNIER DE L'ORDRE  
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA  
CHAMBRE DES AVOUÉS DU NORD

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS  
AU BARREAU DE VALENCIENNES

14, PLACE DU COMMERCE - VALENCIENNES 59300

TELÉPH. (20) 46.22.17 & 46.78.47

C. C. P. LILLE 510-34

Bernard GODIN

ANCIEN AVOUÉ

Guy PETIAUX

AVOCATS AU BARREAU

Pour : GONZALES GILMAS

Contre : Minsitère Public

19  
Monsieur Manuel DE IRUJO  
Gouvernement d'EUZKADI  
Délégation de PARIS  
50 rue Singer

75000 - PARIS -

VALENCIENNES, LE 20 Décembre 1976

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 Décembre 1976 et, je dois vous dire que j'ai été, personnellement, très sensible à l'intérêt que vous portez à mon client Monsieur Oscar GONZALES.

Je puis, également, vous assurer que celui-ci a été très touché par votre attention.

Monsieur GONZALES est, actuellement, inculpé pour importation frauduleuses d'armes de première catégorie. Cependant, l'instruction est, actuellement, en cours et il n'a pas encore été jugé pour ces faits.

Je pense, toutefois, que cela ne saurait tarder, je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette procédure et, vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués

~~Michaux~~

16/XII/76

Ntre Maurice Abeberry

20

Mi querido compaÑero y amigos

El padre de Oscar González Gilmas me refiere que su hijo está encausado y que usted está encargado de su defensa.

Yo soy muy amigo de esa familia y haré por el chico lo que pueda. Conozco el informe dado por su profesor Albert Dautreleux, que es muy bueno y pienso que hará buen papel como testimonio de moralidad. Entiendo que lo más recomendable en estos casos es la rapidez en el trámite sumarial y en la vista, pero de eso sabe usted más que yo. Se me ocurre si no pudieramos contar con Labeguerie, el senador de Cambo, al cual yo no tengo inconveniente en pedirle la gestión que sea útil al caso, pero tal vez sea preferible que lo haga usted mismo.

Repito: Si algo puedo hacer, estoy a su disposición.

Felices pascuas y año nuevo

Cordialmente

Manuel de Iruje

Estoy a tu disposición.  
Iruje

Los tres Petiaux y Abeberry. Conozco el informe de tu profesor Dautreleux, que es muy bueno y que, como testimonio de moralidad y buena conducta está muy bien. Creo que lo más conveniente sería que los trámites del proceso fueran rápidos, cuanto más rápidos mejor. Pero de esto sabrán más tus abogados. Les he dicho a los dos que estoy a su disposición, si ellos creen que yo pueda hacer algo. Se me ocurre que, tal vez quien pueda ser útil sea Labeguerie, el senador de Cambo, al que, desde luego, puedo pedirle lo que sea conveniente.

Querido Oscar:  
Tu padre me ha dicho que estas encausado, me ha dado los nombres de algunos otros muchos.  
Tu no me conoces, pero tu padre sí, y tu abuelo era muy

16/XII/76

Défense 14 Place de Commerce<sup>21</sup>

15/12/76

Guy Pétiaux  
Mtre ~~Henri Durré~~,  
88 bis rue Henri Durré,  
Valenciennes 59300

Mi querido compañero:

Me dicen que entiende usted la lengua española. Por eso me permito dirigirle estas líneas empleando este idioma.

El padre de Oscar Gonzalez Gilmas, que es una persona decente, al que conozco hace muchos años, me llama al teléfono y de manera muy confusa me dice, que su hijo está detenido y que usted es su abogado defensor. Me pide que me relacione con usted por si yo pudiera hacer algo en favor del chico. Ya sé que el chico es de esta generación de jóvenes patriotas y locos de Eta y que lo han detenido por ser portador de materias explosivas. Por cierto que, no he entendido bien si está detenido o simplemente procesado.

Pienso que será poco lo que yo pueda hacer, si puedo hacer algo. En todo caso, quiero que usted sepa muy buena voluntad. Y le agradecería que, cuando disponga de unos minutos libres, tenga la bondad de ponerme unas líneas para saber con exactitud cual es la situación jurídica y el estado procesal del muchacho.

Atentamente le saluda

Manuel de Irujo

Vicente Gonzalez Ormazabal

San Sebastian 14 Diciembre

22  
Zubieta, 22-7º B.

Tl. 418196

Amigo Manuel .- Me ha hecho mucha ilusiçon hablar por telefono contingo y veo que estas tan fuerte como el arbol de Guernica.9

El asunto me parece que esta de la siguiente forma; Petiaux actua como amigo ya que de antes le conocia a Oscar, es una persona que le conozco y te puedo decir que es exquisita y muy identificado con nosotros.-

Petiaux considera que lo mejor es que ledifienda Abeberry y asi parece que lo va ha hacer.-

El profesor de Oscar le ha escrito al Juez, segun copia que te mando y parece que tambien seria interesante que tu pudiera escribir una carta diciendo que nos conoces y que de bandidos no tenemos nada y no precisamente todo lo contrario; claro esta carta tuya quien tiene que decir i es conveniente sera los abogados.-  
Yo ite a verle por segunda vez a finales de mes y a Oscar le dire lo gusto, puçes se que le molesta que le busque recomendaciones, no es porque sea mi hijo pero te puedo decir que es un tio cojonudo.-

Agur.9

De las fotocopias usa lo menos posible

MAURICE ABEBERRY  
Docteur en Droit

ROBERT BONNET  
Ancien Avoué

JEAN DAGUERREGARAY  
Avocat

Siège de la Société : CITÉ DU PALAIS  
RUE DE MARHUM - 64100 BAYONNE  
Tél. 25.05.03 - 25.23.70  
C.C.P. Bordeaux 3.865-46

23

COPIE A  
M. GONZALEZ ORMAZABAL Vicente

Références à rappeler :

N/Ref.

GONZALEZ Gilmas / H.P.

V/Ref.

LE 6 DECEMBRE 1976

MAITRE G. PETIAUX  
AVOCAT  
14 PLACE DU COMMERCE  
59300 VALENCIENNES

Mon Cher Confrère,

Ainsi que je vous l'ai indiqué j'ai reçu la visite de Monsieur Oscar GONZALEZ.

Nous nous sommes longuement entretenus. Je lui ai expliqué la situation telle que vous me l'aviez indiquée lors de notre dernière conversation téléphonique.

Je crois qu'il faut surtout obtenir que l'instruction soit terminée rapidement et que l'affaire passe en jugement.

Nous pourrions nous baser sur le précédent de l'affaire ARISTININO ou la Cour d'Appel de DOUAI, par arrêt du 11 Juillet 1975, l'avait condamné à 18 mois d'emprisonnement dont 12 mois ferme et 6 mois avec sursis et 800 FRs. d'amende, avait prononcé une interdiction de séjour pendant 5 ans.

Or il s'agit d'une affaire semblable.

J'ai demandé aux époux GONZALEZ de réunir des attestations de bonne conduite et de moralité. Egalement pour la possibilité d'un poste à l'Université de MEXICO.

Je peux vous joindre dès maintenant une attestation de son professeur Monsieur Albert DOUTRELOUX de l'Université de LOUVIN qui est particulièrement intéressante.

Tenez-moi au courant.

Votre bien dévoué.

  
M. ABEBERRY



INSTITUT DE LINGUISTIQUE

Cours et Documents

BLIJDE INKOMSTSTRAAT 23-25-27

B-3000 LOUVAIN

(BELGIQUE)

Louvain, le 3 novembre 1976.

24

Maître,

Je me permets de vous écrire au sujet de Monsieur Oscar Gonzalez, actuellement détenu à la Maison d'Arrêt.

Le prisonnier est un de mes meilleurs étudiants. Je le connais de très près depuis trois ans. Il travaille sous ma direction à la rédaction d'une thèse de Licence en Philosophie.

Je viens, à la dernière page, d'écrire au Sup. d'Instruction, Monsieur Verbeke, pour lui demander l'autorisation de voir mon étudiant. Je voudrais lui apporter de quoi se remettre au travail et continuer d'assumer la tâche de direction qui est ici la mienne.

Vous comprendrez aisément que mes motifs ne sont pas seulement, ni même essentiellement, d'ordre académique. Ce jeune homme devrait avoir une occupation sérieuse dans le domaine qui l'intéresse effectivement. C'est une question de moral et d'avenir.

Je suis d'ailleurs tout à fait convaincu que la responsabilité de mon étudiant dans l'affaire dont il s'agit est très limitée.

Oscar Gonzalez a toujours été un étudiant très sérieux, et, de reste, fort loyal.

Comme bien de nos étudiants étrangers, il se sent

11  
tait, il était très seul à Louvain. Ma femme et moi  
l'avons donc accueilli chez nous et il est devenu un de  
mes amis. Ainsi nous-nous pu parler souvent de ce qui  
l'intéressait ou l'inquiétait.

En fait, la solitude de ce jeune homme date de  
son adolescence. En tenant compte de ce fait, je l'estime  
d'autant plus remarquable, à tous points de vue.

Ainsi, dans son attachement à la cause basque,  
a-t-il toujours été déchiré entre la lucidité et un  
homme intelligent et humanitaire dans sa réflexion et une  
solidarité d'au-delà tout raisonnement, évidemment.  
C'est la situation délicate et périlleuse de tout intellectuel  
loyal en pareil contexte culturel et politique...

C'est en raison même de ses capacités particulières  
qu'il a été, si je le veux, l'objet de pressions elles aussi  
particulières de la part de l'E.T.E.!

Je pourrais résumer en affirmant qu'il était soli-  
daire de la cause basque sans être d'accord aveuglément  
avec toutes les actions des divers [organisations basques]!

Je puis témoigner de ceci sur la foi de nos conversa-  
tions et bien qu'une discussion élémentaire m'ait  
toujours interdit de me renseigner sur des actions concrètes  
qu'il croyait devoir mener ou... ne pouvoir refuser.

J'ajouterais encore, à la limite possible de ce que  
je puis affirmer, que la formation philosophique et ses  
dispositions en la matière, armaient davantage [Oscar  
Gonzalez] pour une appréciation globale des choses que  
pour un jugement pragmatique et véritablement

111

"politique". Je vous en rapportant à noter.

J'essaie du moins de comprendre à travers tous ces éléments comment ce jeune homme a pu, en dépit de son jugement, et de ce qu'il est profondément, se laisser engager si loin. Apprendre qu'il était innocent pour [trahie d'armes] m'a, en effet, et tout de même, assez surpris.

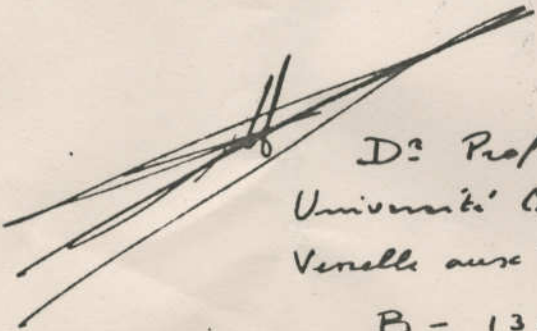
Je aurais aussi ses efforts pour se dégager de cette situation, — je les comprends mieux maintenant —, et sa décision d'émigrer en [Amérique] !

Je ne sais si ce témoignage peut être de quelque poids et utilité en pareille affaire. Je vous le livre cependant par simple loyauté envers un homme que j'estime et envers qui je garde mes responsabilités de Professeur.

Vous pouvez évidemment user de ce témoignage devant le Tribunal, si vous le jugez bon.

Je reste à votre disposition en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments très distingués.



D<sup>r</sup> Prof. Albert DOUTRELOUX  
Université Catholique de Louvain  
Venelle aux Bouleaux, 22,

B - 1300 WAVRE

Michel GODIN

BATONNIER DE L'ORDRE  
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA  
CHAMBRE DES AVOUÉS DU NORD

Bernard GODIN

ANCIEN AVOUÉ

Guy PETIAUX

AVOCATS AU BARREAU

Pour :

GONZALES Gilmas

Contre :

M.P.

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS  
AU BARREAU DE VALENCIENNES

14, PLACE DU COMMERCE - VALENCIENNES 59300

TÉLÉPH. (20) 46.22.17 & 46.78.47

C. C. P. LILLE 510-34

BG/GP

25

Monsieur et Madame VINCENTE GONZALEZ

Triunfo 3-32

SAN SEBASTIAN  
ESPAGNE

VALENCIENNES, LE 29 octobre 1976

Monsieur et Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 octobre 1976 à laquelle je m'empresse de répondre.

Vous pourrez visiter votre fils à la prison de VALENCIENNES les mardi après midi, jeudi après midi, et vendredi après midi.

Toutefois, et pour obtenir un permis de communiquer, il serait nécessaire pour vous puissiez présenter au Juge d'instruction vos papiers d'identité, ainsi que 2 photos.

Pour l'instant Oscar va très bien, et je vous donnerai de plus amples détails lorsque nous aurons l'occasion de nous rencontrer.

Dès votre arrivée à PARIS, vous voudrez bien me téléphoner, de façon à ce que nous puissions convenir d'un rendez-vous.

P.S. Vous pourrez écrire à votre fils à l'adresse suivante :

Monsieur Oscar GONZALEZ GILMAS  
75 rue Lomppez  
59300 VALENCIENNES - FRANCE.